

## Les nouvelles aires urbaines

# Un territoire rural sous influence urbaine



### REPÈRES

La Basse-Normandie compte 37 pôles d'emploi, unités urbaines offrant au moins 1 500 emplois.

Neuf Bas-Normands sur dix vivent dans l'aire d'influence de ces villes, composée des pôles eux-mêmes, de leurs couronnes périphériques et de l'espace multipolarisé.

La suprématie des grands pôles, dits urbains, s'avère moindre en Basse-Normandie qu'au niveau national. La région compte onze aires urbaines.

5 pôles moyens et 21 petits pôles forment un maillage important de pôles d'emploi secondaires.

L'espace périurbain est le principal bénéficiaire de l'essor démographique régional entre 1999 et 2008.

Dans leur ensemble, les couronnes des aires gagnent des habitants par extension de leur périmètre. Les pôles tendent à perdre de la population.

L'aire urbaine de Caen, 397 000 habitants, se classe au 22<sup>e</sup> rang des grandes aires françaises. Cherbourg-Octeville occupe la 68<sup>e</sup> position et Alençon la 120<sup>e</sup>.

La Basse-Normandie compte 37 pôles d'emploi. Leurs aires d'influence s'étendent de plus en plus. Les pôles, leurs couronnes périphériques propres et les espaces interstitiels où se croisent leurs influences abritent aujourd'hui près de neuf habitants sur dix. Les 11 grandes aires urbaines s'étendent, mais leur emprise reste moins forte qu'au niveau national. Depuis 1999, la population des couronnes a beaucoup augmenté, plus par élargissement des contours de leur périphérie que par densification. Les pôles urbains ont, eux, perdu des habitants.

Région à caractère rural, la Basse-Normandie voit toutefois l'influence des villes s'accroître. Le mouvement de périurbanisation se poursuit. La concentration de l'emploi dans des pôles urbains et les choix des ménages de résider toujours plus loin des centres font entrer de nouvelles communes dans l'espace d'influence des villes. La prise en compte des récents résultats du recensement de la population a permis de définir une nouvelle cartographie de ces aires d'influence. Selon ce nouveau millésime du zonage en aires urbaines (ZAU 2010), la Basse-Normandie compte désormais 37 pôles d'emploi, à savoir des unités urbaines d'au moins 1 500 emplois.

Ces pôles ne présentent toutefois pas le même profil : leur taille (de 1 500 à 96 000 emplois) et leur attractivité varient fortement.

En Basse-Normandie, 89 % de la population vit dans l'aire d'attraction de ces pôles. Même si elle s'étend, l'influence des villes s'avère cependant moins prégnante dans la région qu'au plan national. Hors Paris en effet, cette part atteint 95 %.

L'influence urbaine proprement dite est moins marquée en Basse-Normandie que sur l'ensemble du territoire : cœur de l'espace urbain, les onze grandes aires basées sur un pôle de plus de 10 000 emplois, les seules qualifiées d'urbaines, réunissent moins de six habitants sur dix (58 %) quand la moyenne nationale hors Paris atteint 72 %.

La place des villes moyennes et petites reste importante en région. Leurs aires d'influence réunissent le quart de la population (16 % en France métropolitaine hors Paris). Enfin, un Bas-Normand sur dix réside dans une commune dite "isolée" car l'emprise de la ville y est moindre bien qu'existante. Cependant dans l'Orne et la Manche, ces dernières réunissent respectivement 15 et 20 % des habitants.

## La population dans les catégories du zonage en aires urbaines de Basse-Normandie

Catégories du zonage en aires urbaines de 2010		Communes		Population en 2008		Superficie (en km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	France métropolitaine hors aire urbaine de Paris	
		Nombre	en %	Effectif	en %			Répartition des communes (en %)	Répartition de la population (en %)
Espace des grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	615	33,9	850 796	58,0	4 931	172,5	39,4	71,9
	Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	99	5,5	508 368	34,6	787	646,1	8,0	52,3
	Couronne des grands pôles	516	28,5	342 428	23,3	4 144	82,6	31,3	19,6
	Communes multipolarisées des grandes aires	221	12,2	95 714	6,5	1 935	49,5	11,4	6,4
	Espace périurbain <sup>(*)</sup>	737	40,7	438 142	29,9	6 079	72,1	42,7	26,1
Espace des autres aires	Moyennes aires	84	4,6	87 916	6,0	848	103,6	3,6	4,2
	Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)	16	0,9	60 205	4,1	187	322,3	1,3	3,5
	Couronne des moyens pôles	68	3,8	27 711	1,9	662	41,9	2,3	0,7
	Petites aires	76	4,2	111 055	7,6	902	123,1	4,2	5,0
	Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	46	2,5	100 349	6,8	595	168,6	2,5	4,7
	Couronne des petits pôles	30	1,7	10 706	0,7	307	34,9	1,7	0,3
Autres communes multipolarisées		458	25,3	161 071	11,0	4 914	32,8	20,2	6,6
Communes isolées hors influence des pôles		358	19,8	160 873	11,0	4 059	39,6	21,2	5,9
<b>Ensemble</b>		<b>1 812</b>	<b>100,0</b>	<b>1 467 425</b>	<b>100,0</b>	<b>17 589</b>	<b>83,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) L'espace périurbain comprend la couronne des grands pôles et les communes de l'espace multipolarisé des grandes aires

Source : Insee, recensement de la population 2008

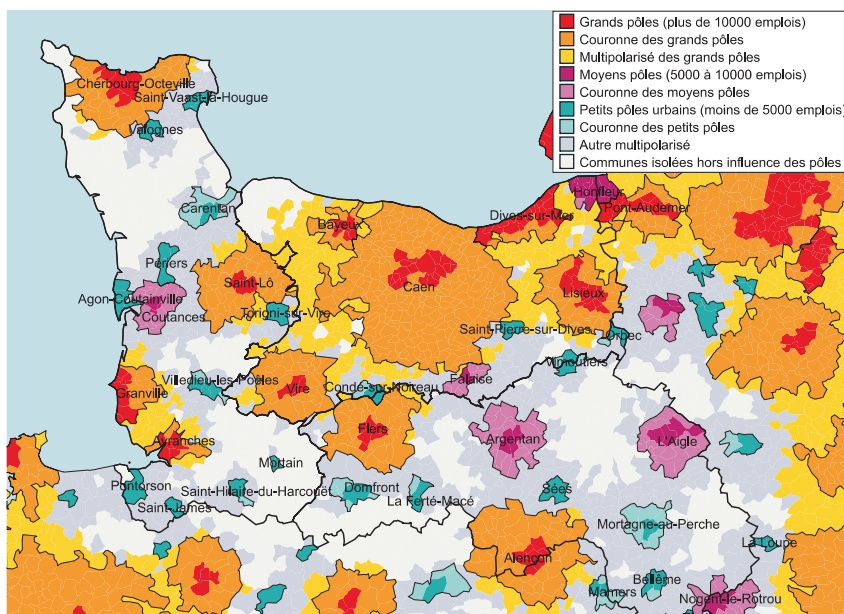
## Onze aires urbaines structurent le territoire

Parmi les onze grands pôles abritant plus de 10 000 emplois, sept sont entourés de larges couronnes urbaines reliées économiquement au pôle. Ces pôles, les plus pourvoyeurs en emplois hormis Vire, peuvent par essence rayonner plus largement que les villes plus modestes. Celui de Bayeux voit son influence territoriale limitée par sa proximité avec le premier pôle régional. La faible distance entre les pôles de Granville et Avranches justifie surtout un espace multipolarisé autour d'eux. Quant à l'aire littorale de Dives-sur-Mer-Trouville, désormais contiguë à celle de Caen, sa possibilité d'étalement est géographiquement contrainte.

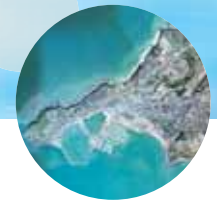
Les aires de Bayeux, Saint-Lô, Vire, Flers et Lisieux forment un pourtour à l'aire caennaise, laissant dans l'interstice une vaste couronne multipolarisée où leurs champs d'action interfèrent.

Parmi les grandes aires urbaines bas-normandes, une seule dépasse les frontières régionales : celle d'Alençon qui s'étend aussi sur les Pays de la Loire.

## Le zonage en aires urbaines 2010



© IGN - Insee Basse-Normandie 2011



Les pôles urbains ne comptent qu'une centaine de communes, mais concentrent 35 % de la population régionale et 46 % des emplois. Deux pôles dominent par leur taille : Caen et Cherbourg-Octeville. Leurs aires sont les seules à franchir le seuil des 100 000 habitants. Le pôle de l'aire caennaise, 21 communes, et les 247 communes de la couronne totalisent 397 000 résidents répartis à égalité entre les deux espaces. L'ensemble couvre en 2008 un tiers du Calvados. A l'extrémité nord du Cotentin, Le cœur de l'aire cherbourgeoise, 7 communes, concentre quant à lui les trois quarts de la population de l'aire. Sa zone d'influence, 44 communes, est limitée à l'est par les petits pôles d'emploi de Valognes et Saint-Vaast-la-Hougue.

## Un maillage d'aires plus modestes

Un réseau de 5 moyens et 21 petits pôles, plus disséminés dans la région, jouent un rôle structurant dans les territoires éloignés des grands pôles, notamment dans l'Orne et la Manche. Hormis Honfleur, les pôles de taille moyenne (5 000 à 10 000 emplois) rayonnent sur une véritable couronne. Pour les petits en revanche (de 1 500 à 5 000 emplois), l'aire d'influence ne s'étend guère au-delà du pôle. Mortagne-au-Perche et Carentan échappent à ce constat. Reflet de ce maillage territorial de villes petites ou moyennes, assez spécifique à la Basse-Normandie et quelques autres régions rurales, l'es-

pace multipolarisé où se croisent les influences de plusieurs pôles couvre près du quart de la superficie régionale. Il réunit 11% de la population.

## Des évolutions contrastées selon les territoires

Les différents territoires n'ont pas tous connu la même dynamique de développement au cours de la dernière décennie. Illustration de l'urbanisation croissante autour des grands pôles, l'espace périurbain a été le principal bénéficiaire de l'essor démographique régional : + 11 % . La pression foncière, certaines préférences pour l'habitat pavillonnaire, l'environnement plus aéré ... ont drainé plus loin des pôles ceux qui y travaillent et leurs familles. La surface des couronnes périurbaines a surtout gagné sur l'espace polarisé et sur les territoires où l'influence des villes était plus diffuse. En revanche, les pôles urbains ont perdu de la population.

Parmi les aires moyennes, seule Honfleur connaît un vif dynamisme. Elle s'étend plus avant sur l'Eure. Les couronnes de Falaise, Argentan et L'Aigle se contractent au profit de l'espace multipolarisé. Les petites aires déjà existantes perdent des habitants. Mais quatre nouvelles aires émergent.

L'espace sous influence croisée de plusieurs pôles bénéficie de cette recomposition territoriale. Il gagne sur les

couronnes des pôles mais aussi sur l'espace auparavant hors influence des pôles. Sa croissance démographique atteint 7 %.

## Une influence croissante des grands pôles urbains

Au cours de la dernière décennie, l'emprise territoriale des grandes aires s'est accrue. Ainsi le littoral du Calvados vit désormais sous influence urbaine depuis Villerville à l'est jusqu'à Port-en-Bessin à l'ouest. L'urbanisation a aussi gagné la côte sud-ouest du Cotentin, de Bréhal à Avranches.

Bayeux est la seule aire urbaine à perdre de la population et voir son territoire d'influence s'étioler au profit de l'espace multipolarisé. Caen et même Saint-Lô, très proches, offrent en effet plus d'emplois.

Les autres aires urbaines gagnent de la population, surtout par élargissement de leurs territoires d'influence. L'impact du mouvement d'extension est vigoureux sur les aires de Dives-sur-Mer, Granville et aussi Flers, aires les plus dynamiques sur la période. L'extension s'observe également à Vire ou Alençon. A Lisieux ou Cherbourg-Octeville, aires en faible croissance démographique, ni la densification ni l'extension ne sont très marquées.

### Les 11 aires urbaines bas-normandes

	Nombre de communes	Population 2008	Variation 1999-2008		Taux d'évolution en %	Emplois 2008 (lieu de travail)
			par densification	par extension		
Caen	268	396 959	18 787	19 416	+ 10,6	136 698
Cherbourg-Octeville	51	118 673	- 1 573	6 203	+ 4,1	30 746
Alençon (*)	66	68 088	633	3 441	+ 6,4	20 982
Saint-Lô	51	51 629	1 144	2 474	+ 7,5	21 140
Flers	42	46 099	67	12 252	+ 36,5	15 792
Lisieux	45	44 716	1 019	189	+ 2,8	15 162
Dives-sur-Mer	32	38 241	1 855	14 290	+ 73,1	16 223
Granville	17	32 497	2 420	7 663	+ 45,0	10 505
Vire	34	29 232	655	2 968	+ 14,1	10 875
Bayeux	22	22 588	- 429	- 1 436	- 7,6	9 104
Avranches	14	18 591	1 223	- 582	+ 3,6	10 131

(\*) L'aire urbaine d'Alençon s'étend sur 27 communes des Pays de la Loire

Source : recensements de la population 1999 et 2008



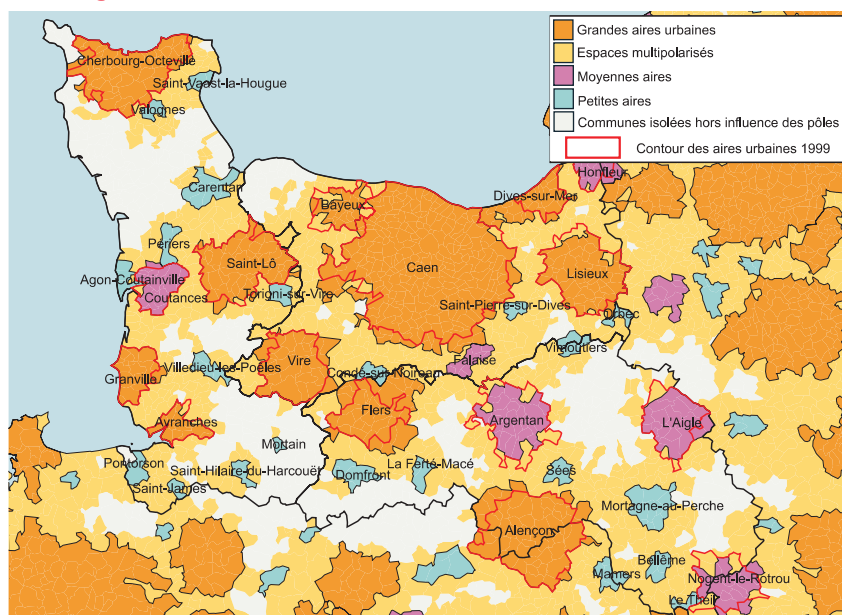
## La couronne caennaise s'étend et se densifie.

L'aire urbaine de la capitale régionale a gagné 38 200 habitants sur la période (+ 10,6 %), uniquement par l'essor de sa périphérie. Le pôle en effet a perdu plus de 1 000 habitants. La couronne caennaise s'est étendue sur son pourtour sud et aussi sud-ouest vers le Bocage. Elle jouxte désormais l'aire moyenne de Falaise. Elle s'est aussi densifiée car les espaces déjà urbanisés ont continué de gagner des habitants.

L'aire urbaine de Caen se classe au 22<sup>e</sup> rang des grandes aires françaises en termes de population, derrière Orléans et devant Angers. Seconde aire bas-normande, Cherbourg-Octeville se situe en 68<sup>e</sup> position dans ce palmarès. Alençon arrive au 120<sup>e</sup> rang.

**Édith NAVELLOU**  
Insee

### Le zonage en aires urbaines 2010 et contour des aires urbaines 1999



© IGN - Insee Basse-Normandie 2011



## MÉTHODE

Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens des agglomérations, ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiés de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue **les grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), **les moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et **les petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir **les couronnes des grands pôles urbains**, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé "**grande aire urbaine**".

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans attendre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs **les couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé "**moyenne aire**" et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne "**petite aire**".

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les "**autres communes multipolarisées**" dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

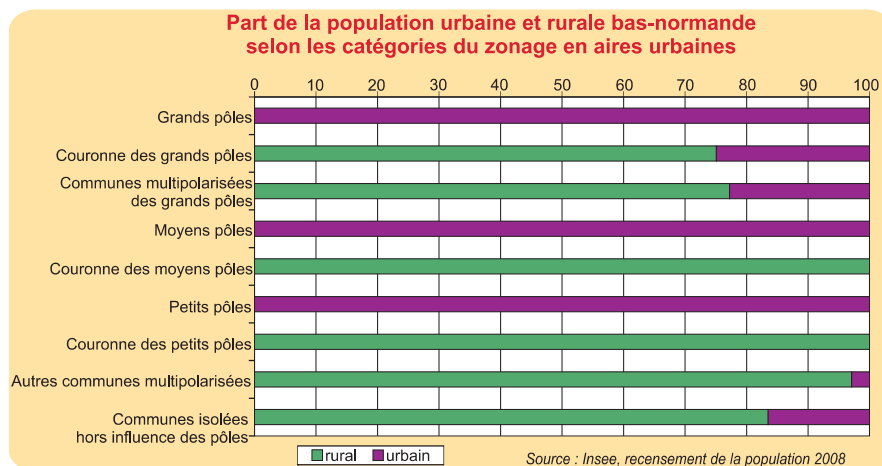
Les communes restantes sont nommées "**communes isolées hors influence des pôles**".

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

## Des communes rurales sous influence urbaine

Le phénomène de périurbanisation se traduit par un étalement continu des villes au-delà de leur banlieue. Les interactions entre villes et campagnes se multiplient et se diversifient. Contrairement au zonage précédent qui définissait le rural comme contrepartie de l'urbain, le zonage en aires urbaines 2010 ne distingue pas un espace à dominante rurale d'un espace à dominante urbaine.

Croiser l'approche morphologique des unités urbaines basée sur la continuité du bâti et l'approche fonctionnelle du zonage en aires urbaines basée sur les déplacements domicile-travail souligne combien rural et urbain sont imbriqués en Basse-Normandie, où 88 % des communes sont rurales. Hormis dans les pôles, qui par définition ne comprennent que des communes urbaines, les autres espaces fonctionnels comptent en majorité des communes rurales. Les couronnes des pôles urbains regroupent 30 % des communes rurales. Celles des autres pôles ne comprennent aucune commune urbaine.



La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

Plus de 4 communes rurales sur dix, représentant 50% de la population rurale et 22 % de la population totale

bas-normande, sont sous influence urbaine car incluses dans l'espace périurbain.



### DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN CEDEX  
Tél. : 02.31.45.73.33

[www.insee.fr/basse-normandie](http://www.insee.fr/basse-normandie)

Directrice régionale :  
Maryse CHODORGE

Service études et diffusion :  
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :  
Didier BERTHELOT

Composition PAO :  
Françoise LEROND  
Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :  
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche.

Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02.31.15.11.14

© INSEE 2011



## ZOOM

### L'ancien et le nouveau découpage du territoire

Dans ce nouveau découpage, la structuration du territoire est définie à partir des unités urbaines qui comptent au moins 1 500 emplois.

Toutes les communes ou agglomérations n'appartenant pas à l'espace urbain qui animaient une aire d'emploi de l'espace rural, déterminent désormais une petite ou une moyenne aire, excepté Beaumont-Hague et Flamanville, qui ne sont pas des unités urbaines, ainsi que Pont-l'Évêque et Villers-Bocage "absorbées" dans l'espace multipolarisé. L'ancienne aire d'emploi rurale de Dives sur Mer et l'aire urbaine de Trouville sur Mer forment désormais une seule grande aire désignée comme celle de Dives-sur-Mer. S'ajoutent quatre petites aires, définies par les unités urbaines de Agon-Coutainville, Saint-Vaast-la-Hougue, Périers et Bellême.

Les 15 unités urbaines qui animaient une aire urbaine définissent désormais, pour les 11 plus importantes d'entre elles, la base d'une grande aire urbaine. Les quatre autres sont des aires moyennes.

Au sein de l'espace multipolarisé, on distingue désormais l'espace sous influence de plusieurs grandes aires urbaines de l'espace sous l'influence de moyennes ou petites aires.